

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE10

présenté par
M. Mariani

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Français à l'étranger et affaires consulaires	10 040 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Action de la France en Europe et dans le monde	0	10 040 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	10 040 000	10 040 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de doter l'action n°2 « Accès des élèves français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » de 10.4 millions d'euros supplémentaires, afin de maintenir le niveau des crédits octroyés en 2016 pour cette action.

Le développement de l'enseignement français hors de France est à la fois une condition nécessaire au renforcement des communautés françaises à l'étranger et un instrument très efficace au service du rayonnement de la France dans le monde.

Ces crédits pourront ainsi alimenter les crédits de bourses pour permettre aux élèves français fréquentant le réseau des établissements de l'AEFE de bénéficier d'aides à la scolarité.

En effet, il me semble évident que les critères d'attribution des bourses doivent pouvoir permettre une distribution plus large des aides à la scolarité.

Tel est l'objet de cet amendement.